



ARRETE DU MAIRE

portant permission de voirie à SRT84-13 Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction des transports scolaires et interurbains
A167/24

.....

Le Maire de la Commune de Maubec

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-4 et L.3111-1,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L.113-2, L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment dans ses articles L.421-1 et suivants,

Vu le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^e partie – signalisation temporaire – approuvée par l'arrêté interministériel du 09 novembre 1992 modifié),

Vu l'état des lieux,

Vu la demande faite le 19/11/2023 par Mme CHIAB Frédérique – cheffe de service du réseau de transport 84-13 de la SRT 84-13 région Provence-Alpes-Côte d'Azur sise 135 avenue Pierre Semard – Min d'Avignon – Bât. D4 – 84000 AVIGNON – pour l'implantation de dispositifs de signalisations verticales pour « d'arrêt de bus Le Bouteiller » sur l'axe Chemin du Carraire à MAUBEC 84660 (Voir plans annexés),

ARRETE

Article 1 - Autorisation :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande sur la portion visée sur la commune de Maubec (Voir plans annexés) :

- A charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

Article 2 – Entretien des ouvrages :

Le bénéficiaire se devra d'entretenir les ouvrages réalisés par SRT84-13 implantés sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter les autorisations de voirie et arrêtés de circulation nécessaires.

Article 3 – Validité et Durée :

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité ou pour non-respect des dispositions des articles du présent arrêté.

Elle est consentie, en ce qui concerne l'occupation de la dépendance domaniale pour une durée de 15 ans à compter de la date pour le commencement de son exécution.



En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation.

Passé ce délai, en cas d'inexécution, un procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés, aux frais de l'occupant du domaine public routier, dès lors que des travaux sur la chaussée ou ses dépendances le nécessiteront.

Article 4 – Recours :

Le présent arrêté, à supposer que celui-ci fasse grief, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente dans un délai de deux mois.

Article 5 :

Ampliation de cet arrêté, inscrit au Registre des Arrêtés de la Mairie, consultable en Mairie et publié dans les lieux habituels, sera adressée au Centre Routier Départemental de Pertuis et de Cavaillon, à la Gendarmerie de Robion et au Centre d'Intervention des Pompiers de Cavaillon.

Fait à Maubec, Le 29 novembre 2024



L'Adjoint au Maire - Philippe STROPPIANA

Le REPRESENTANT LEGAL DE LA COMMUNE soussigné, certifie et informe sous sa responsabilité :

- Acte non transmissible au contrôle de légalité
- Notification de cet acte le : **Lundi 01 décembre 2024**
- Publication de cet acte le : **Lundi 01 décembre 2024**
- Acte administratif, exécutoire à partir du : **vendredi 29 novembre 2024**

VU, L'AUTORITE COMPETENTE et par délégation,



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14023*01

Le demandeur

Particulier service public maître d'œuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : SRT 84-13 Prénom :

Dénomination : REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR Représenté par : Mme LA CHEFFE DE SERVICE DU RESEAU TRANSPORT 84-13

Adresse Numéro : 135 Extension : Nom de la voie : Avenue Pierre Semard
Min d'Avignon bât D4

Code postal 84000 Localité : AVIGNON Pays : FRANCE

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : transports84 @ maregionsud.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Chemin du Carraire

Coordonnées GPS : dir.Oppede 43.845747, 5.125412

Code postal 84660 Localité : MAUBEC

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) :

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

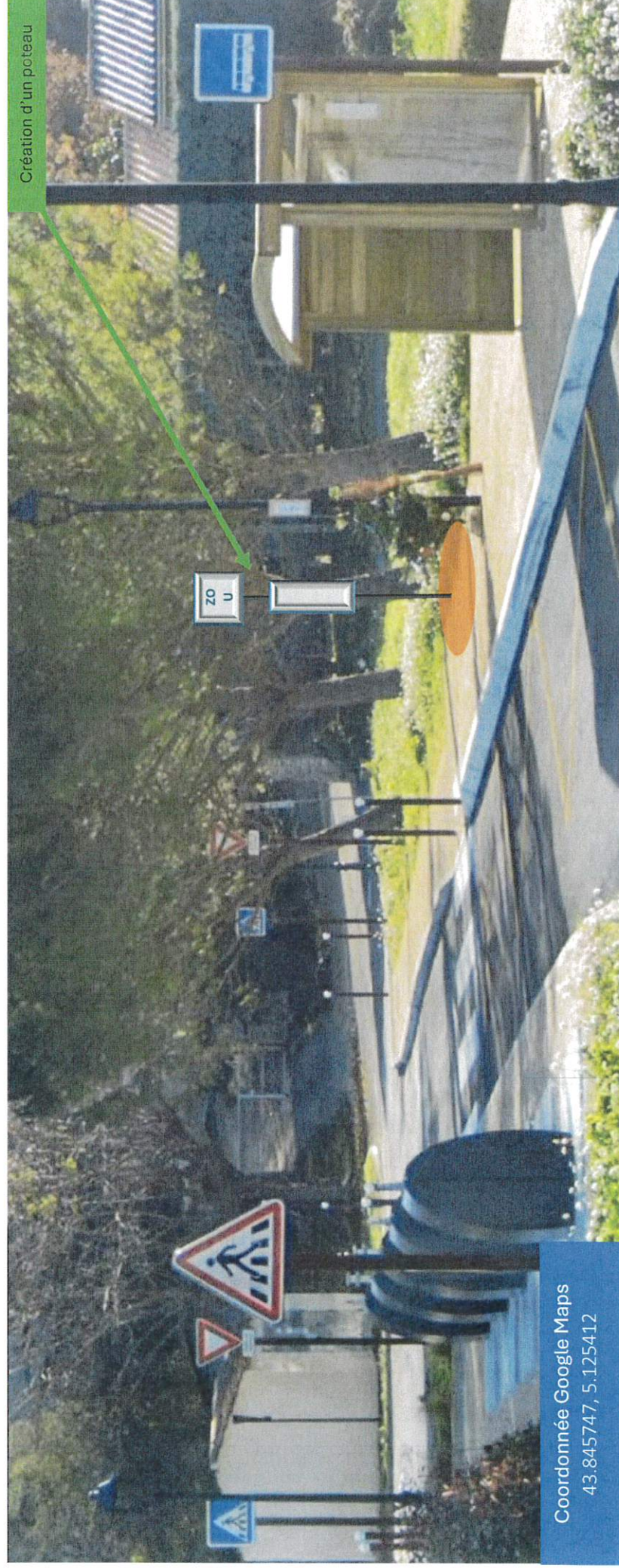
⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

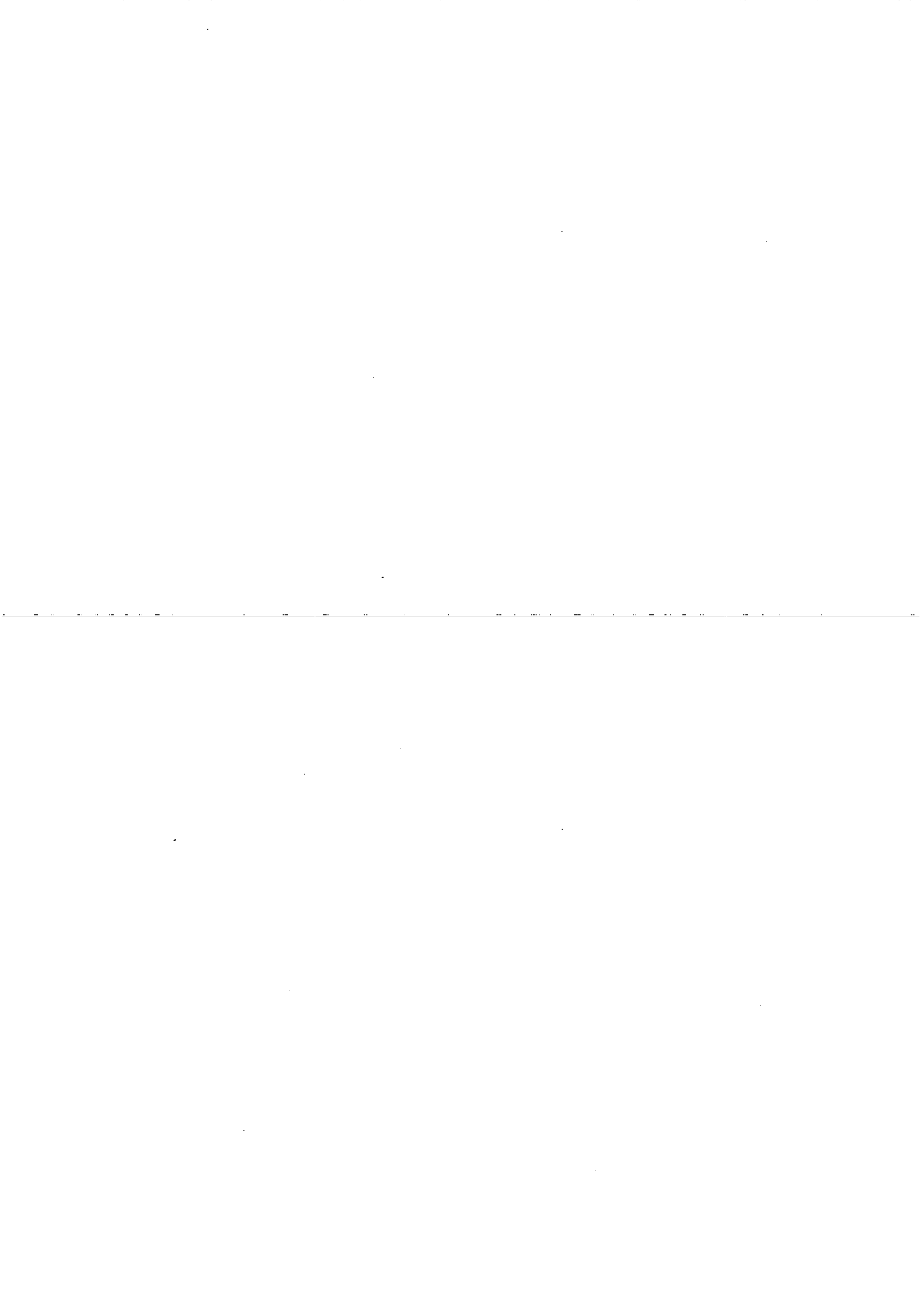
Dépôt ou stationnement ⁽²⁾									
Demande initiale <input type="checkbox"/>	Prolongation <input type="checkbox"/> référence du permis de stationnement :								
Nature du dépôt ou stationnement	Matériaux <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Grue <input type="checkbox"/> Etalage <input type="checkbox"/> Echafaudage <input type="checkbox"/> Mobilier urbain <input type="checkbox"/> Terrasses de café <input type="checkbox"/> Vente le long de la voie ou sur aire de service <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :								
Saillie ou surplomb ⁽²⁾									
Largeur :	de la voie <input type="text"/> mètres de la saillie <input type="text"/> mètres des trottoirs <input type="text"/> mètres Hauteur sous saillie <input type="text"/> mètres								
Aménagement d'accès ⁽²⁾									
Avec franchissement de fossé <input type="checkbox"/>	Diamètre du tuyau <input type="text"/> millimètre Longueur <input type="text"/> mètres								
Distance par rapport à l'axe de la chaussée <input type="text"/> mètres	Nature du tuyau :								
Sans franchissement de fossé <input type="checkbox"/>	Largeur de l'aménagement <input type="text"/> mètres								
Ouvrages divers ⁽²⁾									
Travaux sur ouvrages existants <input type="checkbox"/>	Installation nouvelle <input checked="" type="checkbox"/> L'arrêt "Le Bouteiller" ne possède actuellement aucun arrêté.								
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :									
Eau potable <input type="checkbox"/>	Eaux pluviales <input type="checkbox"/> GDF <input type="checkbox"/> Opérateurs réseaux <input type="checkbox"/>								
Eaux usées <input type="checkbox"/>	EDF <input type="checkbox"/> Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :								
	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <th style="width: 50%; text-align: left;">Sous voirie</th> <th style="width: 50%; text-align: left;">Sous accotement ou trottoirs</th> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Tranchée longitudinale <input type="text"/> mètres</td> <td style="padding: 2px;"><input type="text"/> mètres</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Tranchée transversale <input type="text"/> mètres</td> <td style="padding: 2px;"><input type="text"/> mètres</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Fonçage <input type="text"/> mètres</td> <td style="padding: 2px;"><input type="text"/> mètres</td> </tr> </table>	Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs	Tranchée longitudinale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	Tranchée transversale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres	Fonçage <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres
Sous voirie	Sous accotement ou trottoirs								
Tranchée longitudinale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres								
Tranchée transversale <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres								
Fonçage <input type="text"/> mètres	<input type="text"/> mètres								
Aménagement de surface ou équipements : signalisation horizontale et verticale. Pose nouvelle d'un poteau d'arrêt.									
Stationnement <input type="checkbox"/>	Arrêt bus <input checked="" type="checkbox"/> Passage supérieur ou inférieur <input type="checkbox"/> Équipements de la route <input type="checkbox"/>								
Autres (à préciser) <input type="checkbox"/> :									
Pièces jointes à la demande									
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.									
1 - Pour toute demande									
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/>	Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000 ^{ème} <input checked="" type="checkbox"/> ⁽³⁾ Photos <input checked="" type="checkbox"/>								
2 - Pièces complémentaires par nature de demande									
Convention CD84-Région <input type="checkbox"/>									
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb									
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public	1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>								
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine									
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>	Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>								
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50 ^{ème} <input type="checkbox"/>									
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police									
1/200 ou 1/500 ^{ème} <input type="checkbox"/>									
J'atteste de l'exactitude des informations fournies <input checked="" type="checkbox"/>									
Fait à : ... Le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> à Avignon	CHIAB Frédérique <small>Signature numérique de CHIAB Frédérique Date : 2024.11.19 12:28:27 +01'00'</small>								
Nom : CHIAB Prénom : FREDERIQUE Qualité CHEFFE DE SERVICE DU RESEAU TRANSPORT.84:13									

(3) Extrait cadastral ou équivalent

MAUBEC, Point d'arrêt « Le Bouteiller », en direction d'Oppède

Chemin du Carraire, 84660 Maubec (au niveau du rond-point)





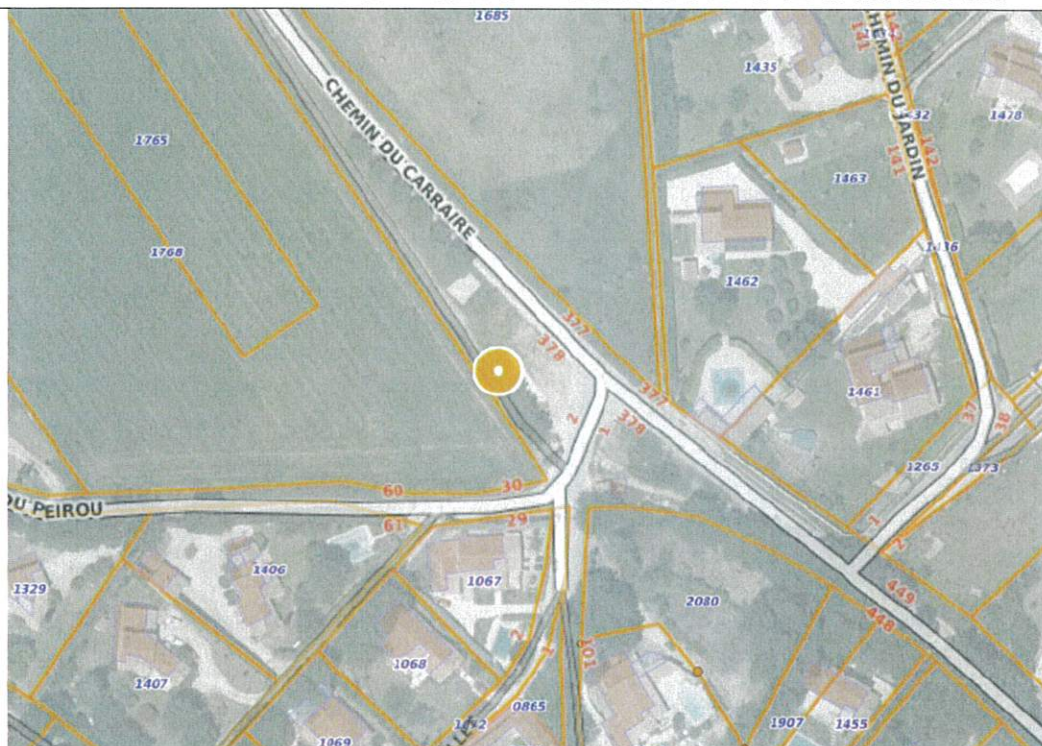


ANNEXE 1

A167/24

Plan de la zone visée

Chemin du Carraire – Arrêt Le Bouteiller



MAUBEC, Point d'arrêt « Le Bouteiller », en direction d'Oppède
Chemin du Carraire, 84660 Maubec (au niveau du rond-point)



